

CHSCT

A

Monsieur Jean-René LECERF
Président du Département du
Nord et du SDIS59

Lille, le 18 mai 2020

Objet : CORONAVIRUS COVID-19

Monsieur Le Président,

Dans le cadre des mesures à prendre pour le déconfinement, le Département du Nord dont vous êtes l'Autorité, par la voie de son Directeur Général des Services, Monsieur HUS, a élaboré un plan pour protéger et garantir la sécurité sanitaire des agents.

Du fait des changements que cela implique en matière d'organisation de travail, il a été légitimement fait appel au CHSCT de l'établissement au préalable, comme l'oblige la réglementation. Afin de respecter au plus près la protection et la santé des personnels, le CHSCT et le comité d'experts réunissant plusieurs médecins du Département ont fait valoir les recommandations gouvernementales. L'accent a été de prioriser le télétravail et **l'exception faite** au travail présentiel. Ces dispositions permettent de limiter les contacts et donc d'éviter la contamination du virus tant dans les transports en commun que sur les lieux mêmes de travail en présence de ses collègues.

Or, à ce jour, nous tenons à vous alerter que les directives du SDIS59, dont vous êtes également l'Autorité, bafouent ces règles.

Le CHSCT de l'Etablissement, qui aurait dû se voir aviser en de telles circonstances, a plus qu'été négligé, il n'a même pas été convié – faute institutionnelle.

De surcroît, les dispositions du SDIS59 vont à l'encontre de celles du Département, voire d'autres grandes administrations comme la MEL, la Préfecture du Nord, la Région des Hauts de France, la Direction Générale des Finances Publiques... En effet, le SDIS du Nord priorise le travail présentiel de ses personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) à celui du télétravail.

.../...

.../...

Ces attitudes arbitraires engagent la protection et la santé des agents et vous place responsable en tant qu'Autorité.

Il ne peut être concevable de voir une même Autorité faire preuve à la fois d'une démarche sécurisante pour les agents d'un établissement et ne pas appliquer les mêmes mesures au sein d'une administration dépendante de ce même établissement.

Monsieur Le Président, il est donc urgent de corriger cette situation par votre intervention.

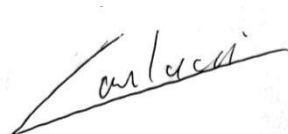
Persuadé de l'importance que vous porterez à notre requête et de votre réactivité dans l'intérêt de la santé des agents et a fortiori de la population, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de notre profond respect.

Les membres CGT du CHSCT du SDIS59,

Hugues Tetaert,



Angelo Carlucci,



Benjamin Calvario,



Stéphane Belmonte,



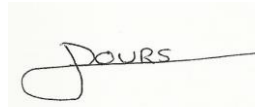
Maroine Fathallah,



Quentin Vervey,



Jérémy Dours



N.B.: - Vous trouverez ci-joint la déclaration faite le 18 mai 2020, lors de la réunion sur les effectifs des centres de secours pour aviser la Direction qui, malheureusement, est restée sans réponse.

Copie au Directeur Départemental du SDIS59